

Séance du mercredi 04 décembre 2024

Délibération n° 03_2024_138
Déclaration d'intention d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le Conseil communautaire s'est réuni le quatre décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REPLAÇANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	Absent
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	Pouvoir à Yann CADIER
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Pouvoir à Philippe MARME Pouvoir à Geoffroy CANTAT
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES Monsieur Lionel DELHOMME Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Sandrine KOSTADINOV Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Sylvie OLIVIER	Pouvoir à Florence COMBES Pouvoir à Didier DEVASSINE Pouvoir à Lionel DELHOMME
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 31
Membres votants : 37

Secrétaire de séance : Pascal AUGENDRE

Date de la convocation : 25 novembre 2024
Date de l'affichage : 25 novembre 2024

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20241204-032024138-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 4 décembre 2024

Délibération n° 03_2024_138 Déclaration d'intention d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe ;

Vu la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 04_2024_070 du 26 juin 20204 ;

Considérant que, l'article L. 2224-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, « les établissements publics de coopération intercommunale [...], lorsqu'ils ont adopté le plan climat-air-énergie territorial mentionné à l'article L.229-26 du code de l'environnement, sont les coordinateurs de la transition énergétique » ;

Considérant que, dans le cadre du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) adopté en février 2020, la Région Centre-Val de Loire a décidé dans son 16^{ème} objectif une « modification en profondeur de nos modes de production et de consommation d'énergies » ;

Considérant qu'un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) est inscrit au Projet de territoire 2020-2026 de la Communauté de communes Cœur de France ;

Considérant que le PCAET est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de valider la déclaration d'intention annexée ;
- d'autoriser le président à solliciter auprès de la préfète de région et du président du Conseil Régional de région Centre Val de Loire le porter à connaissance ;
- d'autoriser le président à informer de la démarche les acteurs mentionnés à l'article R229-53 du Code de l'Environnement ;
- d'autoriser le président à signer tout document permettant la mise en œuvre de la démarche.

Le Président


Daniel BÔNE



Le secrétaire de séance

Pascal AUGENDRE

